

Réfugiés palestiniens. L'inconditionnel espoir de retour

Capitaine
Martin

12 janvier
2015



Les camps de réfugiés palestiniens au Liban se voulaient à l'origine temporaires, comme tous les camps de réfugiés. Les Palestiniens qui fuyaient la violence faisant suite à la création de l'État d'Israël espéraient naturellement retourner un jour sur la terre, pas si lointaine, qu'ils avaient quittée.

Aujourd'hui, [quelque 450.000 réfugiés sont officiellement enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient](#) (UNRWA - *United Nation Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East* en anglais), répartis pour la plupart dans les douze camps de réfugiés. La superficie de terrain occupée par ces derniers est restée presque inchangée depuis 1948, malgré une croissance substantielle de la population des camps. Les familles de réfugiés doivent souvent construire des pièces supplémentaires et dans de nombreux cas, ajouter des étages à leur habitation afin de faire face à l'augmentation de la population. L'UNRWA dit de ces camps qu'ils souffrent de graves problèmes : infrastructure indigne, surpopulation, pauvreté et chômage.

Le Liban n'a pas signé [la convention de 1951 relative au statut de réfugiés](#), ni [le protocole de 1967](#) qui a élargi le champ d'action de la convention alors que le problème des déplacements se propageait à travers le monde. Il a cependant signé la plupart des autres traités des droits de l'homme pertinents pour la protection des réfugiés. D'un point de vue constitutionnel, ces derniers priment sur le droit interne mais ce principe est rarement respecté par les tribunaux et aucune législation ou pratique administrative interne n'est prévue pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Avant l'invasion israélienne en 1982, le Liban était le centre mondial du mouvement national palestinien. L'opération « paix en Galilée » est lancée à partir du 6 juin 1982 dans le but d'éliminer la résistance incarnée par l'OLP, alors installée à Beyrouth. Elle sera notamment marquée par le massacre par les milices chrétiennes des réfugiés palestiniens des camps de Sabra et Chatila... sous le regard de l'armée israélienne. Depuis, les mouvements de population des réfugiés palestiniens font l'objet de mesures de sécurité très strictes, souvent sans aucune considération humaine.

Représentant à peine 10 % de la population du Liban, les Palestiniens sont isolés des sphères sociale, politique et économique... quand ils ne sont pas traités avec dédain. La crainte de l'État libanais est de les voir accéder à plus de droits (dont la naturalisation), ce qui mettrait en cause selon lui le fragile équilibre politique du pays. [Une loi visant spécifiquement les Palestiniens a même été introduite en 2001 pour les empêcher d'accéder à la propriété.](#)

[De sévères restrictions touchant leur droit au travail](#) et leurs droits sur leur lieu de travail empêchent les Palestiniens d'améliorer leurs conditions de vie. Des dizaines de professions et de commerces sont réservés aux personnes de nationalité libanaise ; pendant de nombreuses années, les Palestiniens ne pouvaient travailler en

tant que comptables, secrétaires, représentants, pharmaciens, électriciens, gardes, chauffeurs, cuisiniers ou coiffeurs. Ils n'ont en outre pas le droit d'être patrons d'une entreprise faisant dans le commerce, l'échange de devises, l'or, l'imprimerie, l'édition, la réparation des voitures, l'ingénierie ou les services de santé. Les choses bougent néanmoins quelque peu. Depuis 2010, seuls les métiers de militaires, de médecins et d'avocats restent réservés aux Libanais. La loi adoptée par le Parlement est une sorte de compromis entre le refus absolu des partis chrétiens d'octroyer les droits civils aux réfugiés et l'insistance des partis musulmans à leur accorder plus d'avantages.

Les restrictions à l'emploi ont eu jusqu'ici un impact direct sur le droit humain des Palestiniens. Ils font écho aux diverses restrictions sur le droit au logement et ont un impact négatif sur le niveau de vie des réfugiés. Naturellement, l'éducation des jeunes, [qui ne peuvent toujours pas accéder au système scolaire public du Liban](#), pâtit de cette situation. L'UNRWA a mis sur pied soixante-quatorze écoles et deux centres de formation professionnelle, qui ne peuvent évidemment pas combler tous les besoins. Les Nations-Unies estiment que la moitié des adolescents palestiniens quittent le système scolaire avant que leur éducation ne soit terminée. À peine 0,1 % d'entre eux connaîtront l'université. Et même si le taux de scolarisation tend petit à petit à s'améliorer, les opportunités des jeunes générations s'en trouvent immédiatement réduites. L'idée selon laquelle les Palestiniens ne peuvent pas être employés comme les autres étrangers perdure au Liban. Ainsi, bien qu'étant né et ayant grandi au Liban, [le plus jeune médecin du monde Iqbal Assa a été incapable d'y exercer en raison de son statut de travailleur palestinien](#).

Par conséquent, 56 % des travailleurs réfugiés palestiniens sont actuellement sans-emploi, [ce qui laisse selon les statistiques de l'association Anena](#) à peine 37 % de la population en âge de travailler réellement employés. 75 % gagnent moins que le salaire minimum (305 \$ pour les femmes palestiniennes et 369 \$ pour les hommes) et 95 % sont sans assurance maladie. [Et bien qu'ayant cotisé à hauteur de quatorze millions de dollars à la caisse nationale de sécurité sociale libanaise](#), les travailleurs palestiniens se voient toujours refuser les avantages de la couverture santé (contrairement aux travailleurs français), selon une infographie de [Visualizing Palestine](#).

Alors que la plupart des réfugiés palestiniens sont enregistrés auprès de l'UNRWA ou auprès des autorités libanaises, certains ne le sont pas encore. Évidemment, ces réfugiés sans papiers connaissent encore plus de restrictions. Considérés comme résidant illégalement au Liban, ils ne peuvent contracter mariage ni être diplômés de l'école secondaire, ni s'inscrire dans l'enseignement supérieur, qu'il soit public ou privé. Enfin, selon la loi libanaise, les enfants de réfugiés sans papiers ne sont pas légalement reconnus et ne possèdent par conséquent aucun document attestant de leur existence, quand bien même ils seraient nés au Liban.

Récemment, des réfugiés palestiniens de Syrie ont fui les zones de combat pour trouver refuge au Liban. [Human Rights Watch et l'UNRWA ont exprimé conjointement leur préoccupation](#) devant le blocage spécifique des Palestiniens de la part des autorités libanaises.

Le 11 septembre 1965, [la Ligue arabe a établi plusieurs recommandations dans le protocole de Casablanca](#) à destination de tous les États arabes sur le traitement des réfugiés palestiniens. L'objectif était d'assurer l'égalité de traitement entre Palestiniens et nationaux dans les domaines de l'accès à l'emploi et la liberté de circulation, tout en préservant le droit au retour. Ratifié pleinement par l'Irak, l'Égypte, la Syrie et la Jordanie, cet accord a fait l'objet de réserves de la part du Liban et du Koweït qui craignaient, en assurant l'égalité face à l'accès à l'emploi, des distorsions sur le marché du travail. Les Palestiniens voient quant à eux leur exil et leur statut d'apatride perdurer. Ils voient paradoxalement dans ce dernier une reconnaissance de la spécificité même de leur exil : l'inconditionnel espoir de retour.

Capitaine Martin

»» <http://www.resistance-politique.fr/article-refugies-palestiniens-l-inc...>